



SYNDICAT GÉNÉRAL  
DES VIGNERONS DE LA CHAMPAGNE

## Assemblée générale d'automne du Syndicat général des vignerons de la Champagne

Mardi 9 novembre 2010

# La révision de l'aire en 3 points

**Dans l'attente de recevoir une édition spéciale de La Champagne Viticole qui fera le bilan de cette Assemblée générale, le Syndicat des Vignerons vous propose de retrouver ci-dessous l'essentiel des points à retenir sur le sujet de la révision de l'aire, dossier majeur de l'appellation :**

### QUI a ouvert le dossier de révision de l'aire géographique ?

Sur initiative du SGV, cette révision est conduite par une commission d'enquête. Elle est composée de viticulteurs professionnels d'autres régions françaises et est assistée par une commission d'experts indépendants (il s'agit d'universitaires et de scientifiques, spécialistes dans les disciplines telles que la géologie, la géographie, l'agronomie et la viticulture, la vie des plantes dans leur milieu, et l'histoire du vignoble champenois).

### POURQUOI ce dossier a-t-il été ouvert en 2003 ?

- Rappelons tout d'abord que l'aire d'appellation champenoise fait l'objet d'une révision continue depuis environ 60 ans.
- Depuis une dizaine d'années, des contentieux ont mis en évidence la vulnérabilité des critères de délimitation de la Champagne. Cette fragilité, liée à l'ancienneté des textes fondateurs, autorise des contestations qui menacent la cohérence du territoire de notre appellation.
- Pour préserver dans la durée l'excellence des terroirs de son appellation, la Champagne entend maîtriser au mieux sa délimitation.

### OÙ en est-on ?

- L'assemblée générale du 9 novembre est l'occasion d'assurer une information auprès des adhérents du SGV. Elle est destinée à faire un point d'étape sur le projet et les travaux en cours.
- Le projet présenté met en avant un « recentrage » de la zone où il est possible de planter de la vigne (création d'une zone de production des raisins, à l'intérieur de l'aire géographique d'élaboration).
- Le dossier de révision est donc toujours en cours. Il sera validé à l'issue du travail sur le parcelaire.
- Il est important de rappeler que cette révision n'aurait aucun sens si nous ne maîtrisons plus les droits de plantation. Nous ne l'affirmerons jamais assez fort : **la maîtrise durable des droits de plantation est la garantie de mener la révision à son terme.**

Vous avez des questions à ce sujet ? Contactez le Syndicat des Vignerons au 03 26 59 55 00.